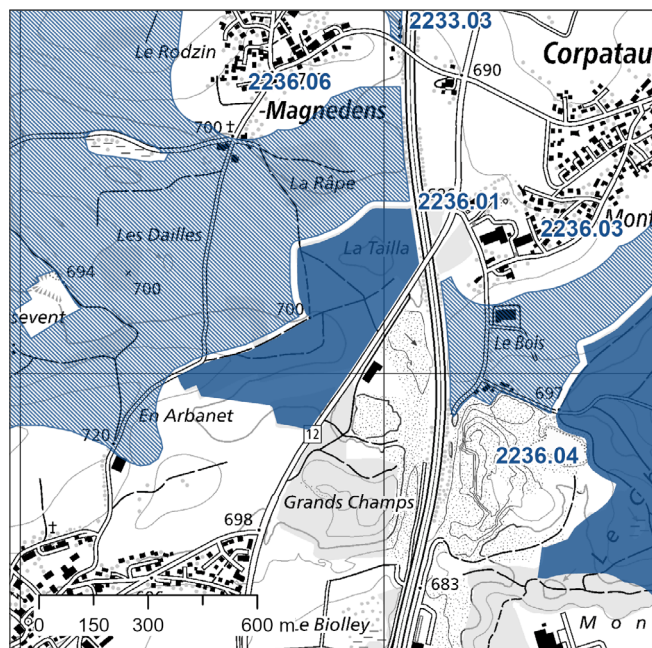


Fiche du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux

Commune de Gubloux Secteur 2236.01



Commune: Gubloux

Lieu-dit: En la Tailla

Note: 73

Condition:

Un défrichement simultané du présent secteur et du secteur prioritaire 2236.04 (Gubloux) n'est pas admis.

Caractéristiques du secteur:

Topographie: collines boisées allongées d'est en ouest situées entre les villages de Magnedens et de Farvagny-le-Petit.

Matériaux exploitables: dépôts de progression glaciaire sous moraine et dépôts de retrait würmien, graviers sableux, limoneux (progression), sables graveleux (retrait).

Le secteur est situé dans l'aire forestière et sur des surfaces d'assolement.

La présence d'une nappe phréatique exploitable peut être une limite à l'exploitation.

Extension potentielle d'une gravière en activité comprenant des installations de traitement des matériaux.

Volume d'exploitation:

Surface: 165'000 m² / Epaisseur moyenne estimée: 15 m

Volume total estimé: 2'475'000 m³

Critères d'évaluation	Notes
Extension d'une exploitation en cours, avec installations de traitement du gravier	20
Proximité d'une zone de protection des eaux souterraines	20
Protection contre le bruit et protection de l'air	10
Traversée d'une localité	10
Surfaces d'assolement	-5
Présence d'une nappe d'eau souterraine	-3
Paysages d'importance cantonale (PIC) ou locale (PIL)	0
Présence de forêt	-6
Reptiles	6
Corridors à faune d'importance régionale	6
Présence d'un site à batraciens d'importance locale, cantonale ou nationale	6
Proximité d'une desserte routière	6
Présence d'un périmètre archéologique	-1
Distance aux bâtiments protégés de valeur A	1
Territoire d'urbanisation selon le plan directeur cantonal	-1
Présence d'un cours d'eau sous tuyau	2
Proximité avec un corridor à faune d'importance suprarégionale, un district franc ou un site protégé selon l'OROEM	2
Géotopes d'importance cantonale	0
Total	73

Aire d'alimentation Z_a: s'il s'avère que le site se trouve effectivement dans l'aire Z_a d'un captage stratégique, tout projet de gravière dans ce secteur devra faire l'objet d'une étude hydrogéologique afin de déterminer l'influence d'une éventuelle exploitation sur le captage stratégique "Tuffière". Des mesures de protection pourront être exigées.

Effet combiné: tout projet de gravière dans le secteur doit faire l'objet d'une étude sur l'effet combiné en tenant compte des gravières "Essert du Petit Chaney", "Grands-Champs" (Gubloux) et "La Tuffière" (Hauterive) ainsi que du secteur prioritaire 2236.04 (Gubloux).